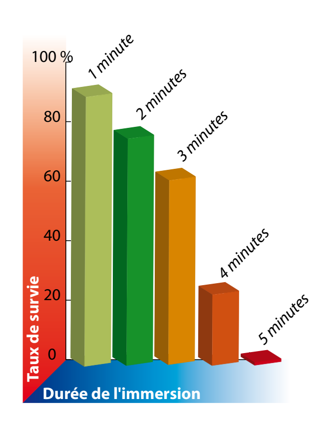
Déclaration de conformité

Le détecteur d'immersion RPT 1.0® a subi les tests relatifs à la norme NFP 90-307/A1 s'appliquant aux systèmes d'alarme pour piscines.

Détecteur d'immersion	Alimentation
RPT 1.0®	220V-50Hz / 12 Volts-DC

Informations pratiques



• Sachez pour information que le temps d'immersion réduit exponentiellement le taux de survie (données fournies par la sécurité civile, et utilisées pour tous les exercices officiels de formation à la sécurité)

• Le risque zéro n'existe pas :
Seule votre surveillance active associée à la surveillance passive du report d'alarme RPT 1.0® assure un bon niveau de sécurité. L'installation de ce système ne doit en aucun cas agir sur votre degré de vigilance, ou remplacer une vigilance active et visuelle de la piscine et de ses abords. La rapidité d'intervention reste déterminante dans le traitement d'un éventuel accident.

Ne vous éloignez JAMAIS du bassin lorsqu'un ou plusieurs enfants joue(nt) à proximité.







Z.A. de la Fénicière - 85300 SALLERTAINE - FRANCE



MonaGraphic - 02 41 57 33 72

Report d'alarme RPT 1.0®



Dispositif d'information et d'alerte communiquant à distance les signaux sonores et visuels émis par les détecteurs d'immersion DSM 1.0® Discrète ou SSM 1.0® Sonar.



NOTICE D'INSTALLATION - MANUEL D'UTILISATION



AVERTISSEMENT

Madame, Monsieur,
Vous venez d'acquérir un report d'alarme RPT 1.0 pour piscine, conforme à la norme française NFP 90-307/A1 lorsqu'il est utilisé avec les détecteur d'immersion modèle DSM 1.0® Discrète ou modèle SSM 1.0® Sonar fabriqués par la société ACIS.
Ce système ne se substitue pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle.
La sécurité de vos enfants ne dépend que de vous !
Le risque est maximum lorsque les enfants ont moins de 5 ans.
L'accident n'arrive pas qu'aux autres ! Soyez prêt à y faire face !
En aucun cas, la société ACIS, ne pourra être tenue pour responsable de la chute ou de la noyade de toute personne ou animal.
La mise en œuvre du dispositif RPT 1.0® ne doit pas diminuer votre vigilance ou se substituer à une surveillance active de la piscine et de ses abords.
Garantie : pour bénéficier pleinement de la garantie vous devez impérativement compléter et signer la fiche de garantie fournie et la retourner accompagnée de la facture d'achat sous 8 jours à la société ACIS, ZA de la Fénicière, 85300 SALLERTAINE (France) par courrier suivi (lettre recommandée avec accusé de réception, courrier suivi de la Poste).
La garantie de l'alarme RPT 1.0® ne prendra effet qu'à réception du certificat de garantie dûment rempli.
Sans retour de ces pièces, aucune garantie ne saurait être accordée.
Lire attentivement et conserver tout document relatif au report d'alarme RPT 1.0® pour consultation ultérieure.

Service après vente :

• Tout retour de produit appelé à bénéficier de la garantie doit être préalablement accepté par ACIS.
Le client devra prendre contact avec le revendeur de son détecteur d'immersion ou, de préférence, la société ACIS. Si celui-ci est reconnu comme défectueux, un numéro de retour du produit sera transmis au client.
• Le produit doit être retourné correctement protégé, dans son emballage d'origine, à l'adresse indiquée, accompagné de l'original de la facture de vente, dont l'acheteur conservera une copie.
Sur l'emballage, à côté de l'adresse du destinataire, devra figurer en caractères lisibles, le numéro de retour qui vous aura été attribué.
Tout produit sans numéro de retour sera refusé. Les frais et risques liés au retour du produit sont à la charge du client.
• A réception du détecteur d'immersion, nous effectuerons les tests nécessaires afin de vérifier la panne. Dans le cas où celle-ci est effective, nous procéderons à l'échange ou à la réparation dans les plus brefs délais.
Ni ACIS, ni votre revendeur ne sont tenus de remplacer systématiquement votre appareil en cas d'immobilisation. Vous devez renforcer la surveillance active de votre piscine durant cette période.

Limites de responsabilité

La responsabilité de ACIS en vertu des présentes garanties se limite à la réparation de l'alarme RPT 1.0® ou au remplacement de celle-ci.
ACIS ne sera notamment pas tenu de remplacer ou de réparer le produit si la garantie contractuelle limitée ne peut être appliquée, telle qu'exposée dans les paragraphes précédents. La responsabilité de ACIS pour tout produit défectueux ne saurait en aucun cas excéder le prix d'achat du produit défectueux.
Cette limitation est valable même si ACIS ne peut pas réparer ou remplacer, ou ne répare ou ne remplace pas un produit défectueux, et que le dédommagement ne correspond pas au but fondamental.
ACIS n'est en aucun cas responsable de tout dommage général, indirect, accessoire ou spécial.
ACIS n'a qu'une obligation de moyen : vous fournir un appareil en état de marche, exempt de défaut de matière et de fabrication.
En aucun cas, ACIS ni ses revendeurs, ne peuvent être tenus pour responsables de la chute ou de la noyade d'un enfant, d'un adulte ou d'un animal.
Vous demeurez seul responsable de la sécurité de votre piscine.
Les sirènes intégrées du détecteur d'immersion sont conformes aux exigences de la norme NFP 90-307/A1.
En aucun cas, ACIS ni ses revendeurs, ne peuvent être tenus pour responsables en cas de problèmes liés au déclenchement des sirènes.

Garantie

Par la présente garantie, ACIS, responsable de la mise sur le marché du report d'alarme RPT 1.0® atteste que ce produit a été conçu et fabriqué selon les directives de la norme française NF P90-307/A1 et est exempt de défaut de matière et de fabrication, et ce, pour une durée de 2 (deux) ans à compter de sa date d'achat.
Cette garantie s'entend pièces et main d'œuvre retour atelier sous réserve de ne pas entrer dans le cadre des exclusions de garantie. Si au cours de la période de garantie le produit s'avèrait défectueux en raison d'un défaut de matière ou de fabrication, ACIS procèdera gratuitement à la réparation ou au remplacement (à son appréciation) de l'appareil ou de ses pièces défectueuses. ACIS se réserve le droit de remplacer les pièces détachées ou les produits défectueux par des pièces ou des produits neufs ou révisés en usine.

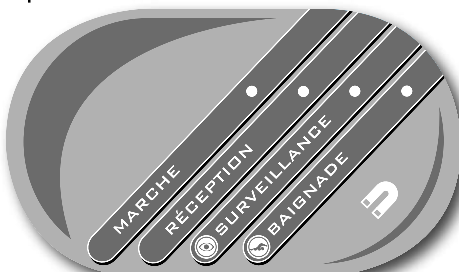
Exclusions de garantie :

• Dans les 8 jours suivant votre achat, vous devez compléter la fiche de garantie et la retourner à la société ACIS (signée et accompagnée d'une copie de votre facture) en courrier recommandé avec accusé de réception, ou courrier suivi.
ACIS se réserve le droit de refuser sa garantie gratuite dans le cas ou les fiches de tests, fiche de garantie ou facture ne pourraient être produites, ou que les informations figurant sur ces pièces s'avèrent raturées, illisibles ou incompréhensibles.
• Vous devez réaliser les tests de contrôle tous les mois pendant la durée de la garantie. Nous vous conseillons de faire perdurer cette opération à l'issue de la date d'échéance de garantie.
• La garantie ne s'applique pas si l'installation n'est pas en tous points conforme à celle décrite dans ce manuel.
• La cession d'un appareil déjà installé annule la garantie. Cette exclusion doit être portée à la connaissance du nouveau propriétaire, et sera réputée comme acceptée par lui en cas d'incident.
• La garantie ne s'applique pas si les numéros de série et éléments nécessaires à la traçabilité de l'appareil figurant sur le capot sont détériorés, effacés ou rendus illisibles.
• La garantie ne couvre pas les points suivants :
• Entretien périodique et réparation ou remplacement des pièces d'usure dans le cadre d'une utilisation normale,
• Toute adaptation ou modification du produit par rapport à ses performances initiales, telles qu'elles sont décrites dans ce manuel, sans l'accord écrit préalable de ACIS.
• Coûts de transports, coûts de transport à domicile et tous risques de transport liés directement ou indirectement à la garantie de l'alarme RPT 1.0®.
• Détériorations résultant de :
- Mauvais emploi, y compris (mais pas exclusivement), une utilisation inappropriée du dispositif, ou ne respectant pas les instructions de la présente notice concernant l'installation,
- L'utilisation et l'entretien du produit.
- Réparations effectuées par des intervenants non-agréés ou par l'utilisateur lui même.
- Accident, foudre, inondation, incendie ou toute autre cause qui dépasse la responsabilité de ACIS.
Aucune clause de cette garantie n'affecte les droits statutaires de l'utilisateur.

Table des matières

Présentation

Le report d'alarme RPT 1.0® est un accessoire complémentaire aux détecteurs d'immersion ou de chute ; modèle DSM 1.0® Discrète ou modèle SSM 1.0® Sonar.
Le report d'alarme RPT 1.0 ® s'utilise lorsque les signaux de sécurité, d'alerte et de défaillance émis par le détecteur d'immersion ; modèle DSM 1.0® Discrète ou modèle SSM 1.0® Sonar ; ne peuvent être entendus depuis la résidence ou le lieu d'hébergement.
Le report d'alarme RPT 1.0® communique par radio avec votre détecteur d'immersion ; modèle DSM 1.0® Discrète ou modèle SSM 1.0® Sonar ; qui doit être situé à moins de 30m de celui-ci.
La sirène de 100 dB du report d'alarme RPT 1.0® se déclenche simultanément à celle du détecteur d'immersion lorsque la chute d'un corps dans la piscine est détectée.
De plus, à l'aide de 4 diodes lumineuses, le report d'alarme RPT 1.0® vous informe en permanence sur :



- Sa position : marche ou arrêt
- La réception ou non du signal radio émis par le détecteur d'immersion
- L'état de fonctionnement du détecteur d'immersion : mode baignade ou surveillance

Il est préférable de faire appel à un professionnel pour l'installation et l'entretien du système d'alarme.

Attention ! L'installation et l'utilisation d'un système d'alarme ne se substituent pas à votre vigilance. L'alarme RPT 1.0® est un outil complémentaire à la vigilance humaine pour la surveillance des piscines.
Ce procédé ne se substitue pas à l'attention des adultes.
Surveillez vos enfants avec soin !

Limites d'utilisation

• Vous pouvez utiliser l'alarme RPT 1.0® lorsque l'implantation de la piscine par rapport à la résidence ou par rapport au lieu d'hébergement permet une intervention totale (qui inclut le secours dans le bassin) en moins de 3 minutes.
• La norme NFP 90-307/A1 relative aux alarmes de piscines impose la détection de toute chute dans un délai maximal de 12 secondes.
• Les signaux de sécurité, d'alerte et de défaillance doivent être entendus depuis l'habitation ou le lieu d'hébergement. Une vérification s'impose en cours d'installation.
• Le report RPT 1.0® est conçu pour un usage en intérieur, le niveau d'étanchéité de son boitier et de son alimentation n'est pas adapté à un usage en extérieur.
• Forme et équipements du bassin : pour des piscines de forme originale ou dans le cas de grands bassins (proches de 12 x 5 mètres), seul un essai sur site permettra de vérifier la compatibilité du détecteur d'immersion DSM 1.0® Discrète ou SSM 1.0® Sonar avec votre équipement.

3 - En cas d'accident :

Sortez la victime de l'eau le plus rapidement possible
Evitez le sur accident : faites sortir les baigneurs de l'eau en évitant la panique et maintenez-les à distance du bassin.
Alertez : Appelez ou faites prévenir immédiatement les secours.
Secourez : Suivez les conseils qui vous seront donnés.
Remplacez les vêtements mouillés par des couvertures chaudes

Mémorisez et affichez près de la piscine les numéros des premiers secours
Numéros accessibles depuis un téléphone fixe :
Pompiers 18 (pour la France)
SAMU 15 (pour la France)
Numéros accessibles depuis tous les téléphones :
Numéro européen d'urgence 112
Centres antipoison régionaux :

Région administrative :	Centre antipoison référent :	Tél
Centre	Angers	02 41 48 21 21
Pays de la Loire	Angers	02 41 48 21 21
Aquitaine	Bordeaux	05 56 96 40 80
Poitou Charentes	Bordeaux	05 56 96 40 80
Haute Normandie	Lille	N° Indigo : 0 825 81 28 22
Nord Pas de Calais	Lille	N° Indigo : 0 825 81 28 22
Picardie	Lille	N° Indigo : 0 825 81 28 22
Auvergne	Lyon	04 72 11 69 11
Rhône Alpes	Lyon	04 72 11 69 11
Corse	Marseille	04 91 75 25 25
Languedoc Roussillon	Marseille	04 91 75 25 25
Provence Alpes Côte d'Azur	Marseille	04 91 75 25 25
Réunion	Marseille	04 91 75 25 25
Bourgogne	Nancy	03 83 32 36 36
Champagne-Ardennes	Nancy	03 83 32 36 36
Lorraine	Nancy	03 83 32 36 36
Ile de France	Paris	01 40 05 48 48
Antilles	Paris	01 40 05 48 48
Guyane	Paris	01 40 05 48 48
Basse Normandie	Rennes	02 99 59 22 22
Bretagne	Rennes	02 99 59 22 22
Alsace	Strasbourg	03 88 37 37 37
Franche Comté	Strasbourg	03 88 37 37 37
Limousin	Toulouse	05 61 49 33 33
Midi-Pyrénées	Toulouse	05 61 49 33 33

Les détecteurs d'immersion SSM 1.0® Sonar et DSM 1.0® Discrète s'installent sur les piscines de dimensions 12 x 5 m maximum (rayon d'action : 7 mètres).
Au-delà, nous vous recommandons d'équiper le bassin de protections complémentaires conformément à la norme française NF P90-307/A1.
L'utilisateur qui coupe le signal d'alerte doit être conscient que la surveillance humaine doit prendre le relai.
Il est impératif de réagir lorsque le signal retentit.
La plus grande vigilance du parent ou de l'adulte responsable est nécessaire entre la fin de la baignade et la réactivation du système en mode « SURVEILLANCE ».
Eteignez le mécanisme de nage à contre-courant en fin de baignade pour permettre la réactivation du système d'alarme en mode « SURVEILANCE ».
En aucun cas votre revendeur ou le fabricant de l'alarme RPT 1.0® ne pourront être tenus pour responsables de la chute ou de la noyade d'un enfant, d'une personne dépendante, de tout adulte ou animal.
L'installation d'un système d'alarme ne doit en aucun cas diminuer votre vigilance ou remplacer une surveillance active de la piscine et de ses abords.
Ce système d'alarme, comme tout appareil ou équipement de sécurité, est un outil complémentaire devant être utile en cas d'absence momentanée de surveillance.

Conseils de sécurité :

1 - Surveillez et agissez !

• La surveillance des enfants doit être rapprochée et constante
• Désignez un seul responsable de la sécurité
• Renforcez la surveillance lorsqu'il y a plusieurs utilisateurs dans la piscine
• Apprenez à nager à vos enfants dès que possible
• Mouillez nuque, bras et jambes avant d'entrer dans l'eau
• Apprenez les gestes qui sauvent et surtout ceux spécifiques aux enfants
• Interdisez le plongeon ou les sauts en présence de jeunes enfants
• Interdisez la course et les jeux vifs aux abords de la piscine
• N'autorisez pas l'accès à la piscine sans gilet ou brassière pour un enfant ne sachant pas bien nager et non accompagné dans l'eau
• Ne laissez pas de jouets à proximité et dans le bassin non surveillé
• Maintenez en permanence une eau limpide et saine
• Stockez les produits de traitement d'eau hors de la portée des enfants
• Certains systèmes de nage à contre-courant ne permettent pas la réactivation automatique du système de détection d'immersion
• Certains robots de nettoyage du type robots plongeurs sont incompatibles avec les systèmes de détection d'immersion
• Afin d'empêcher l'accès au bassin des enfants de moins de 5 ans lors du déclenchement du signal de défaillance, prendre toutes les mesures nécessaires jusqu'à la réparation.

2 - Prévoyez :

Un téléphone accessible à proximité du bassin pour ne pas laisser vos enfants sans surveillance quand vous l'utilisez. Une bouée et une perche à proximité du bassin.

Attention, certains équipements de piscines peuvent être incompatibles avec le bon fonctionnement des détecteurs d'immersion (couverture, bâche, robot de nettoyage…). Demandez conseil à un professionnel.
• Les détecteurs d'immersion DSM 1.0® Discrète ou SSM 1.0® Sonar ne sont pas adaptés aux piscines autoportées à parois souples, aux piscines sans margelle, aux piscines miroirs, aux piscines équipées d'un accès en pente douce ou celles équipées d'une filtration à fort débit (s'apparentant à celui d'une nage à contre-courant). L'utilisation d'une bâche à bulles peut entraver le fonctionnement des détecteurs d'immersion DSM 1.0® Discrète ou SSM 1.0® Sonar.
• En mode surveillance, les dispositifs d'alarme DSM 1.0® Discrète ou SSM 1.0® Sonar adaptent leur sensibilité aux conditions d'agitation du bassin. En cas de vents très forts, d'orages, ou de mauvaises conditions météorologiques la sensibilité peut être diminuée. Les tests au vent ont été réalisés selon les modalités de la norme NF P90-307/A1.
Redoublez de vigilance en cas de vent fort, de rafales de vent ou de mauvaises conditions météorologiques, qui peuvent modifier la sensibilité de votre alarme.

Contrôle de l'emballage et des composants

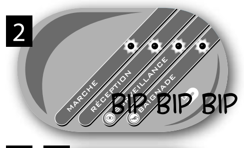
Malgré tout le soin que nous apportons à la qualité de nos produits et à leur conditionnement, nous vous invitons à contrôler le contenu et l'état de votre report d'alarme RPT 1.0®.
Le colis contient :
– Un boîtier report avec sirène 100 dB intégrée, tableau de bord à 4 diodes lumineuses et emplacement aimant
– Un adaptateur pour alimentation sur secteur 200V-50Hz / 12V-DC
Un sachet plastique comprenant :
– 2 aimants
– 2 vis 4 x 30
- 2 chevilles
– La présente notice
- Une carte de garantie

Contrôle avant mise en service :

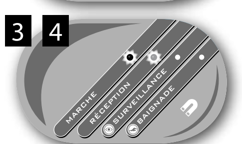
Votre report RPT 1.0® a été testé à tous les stades de sa fabrication.
Toutefois, si malgré notre vigilance, un appareil était endommagé pendant le transport, l'entreposage ou toute autre manipulation pouvant affecter ses composants, seul un test à la mise en service permettra de vérifier son bon fonctionnement.
Avant de mettre en fonction votre report d'alarme RPT 1.0®, il est impératif d'avoir mis au préalable en fonction votre détecteur d'immersion 1.0® Discrète ou SSM 1.0® Sonar et d'être familiarisé avec le fonctionnement de celui-ci.

Condition de réalisation du test de mise en service :

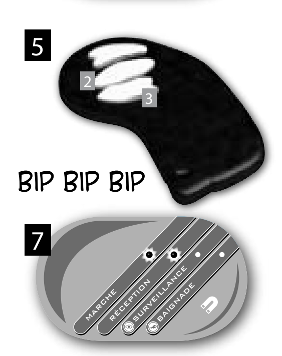
- Assurez-vous que le détecteur d'immersion est correctement positionné, fixé et en fonctionnement sur votre piscine.
- Placer le boitier report RPT 1.0® à 1,50m du sol ; à moins de 10m et en vue directe de votre détecteur d'immersion,
- Branchez l'adaptateur sur le secteur,



1 - Branchez le report RPT 1.0® sur l'adaptateur,
2 - Les 4 diodes lumineuses s'allument successivement, le report RPT 1.0® émet une brève série de bips



3 - La diode « MARCHE » reste allumée fixe
4 - La diode « RECEPTION » clignote
Vous devez maintenant synchroniser le report d'alarme RPT 1.0® avec le détecteur d'immersion.



Cette opération s'effectue par la télécommande fournie avec le détecteur d'immersion :
5 - En visant le report d'alarme RPT 1.0®, presser simultanément les boutons 2 et 3 de la télécommande,
6 - Le report d'alarme RPT 1.0® émet 3 bips rapides : il est alors synchronisé avec le détecteur d'immersion
7 - Après quelques secondes la diode « RECEPTION » reste fixe : la liaison radio est établie entre votre détecteur d'immersion et votre report RPT 1.0®

Si la diode « RECEPTION » ne reste pas allumée et continue à clignoter, se reporter au chapitre Changement de canal radio de la présente notice.

Lorsque la diode « RECEPTION »est allumée en continu, vérifiez que :
- La diode « SURVEILLANCE » s'allume sur le report RPT 1.0®, si le détecteur d'immersion est en mode « SURVEILLANCE »
- La diode « BAIGNADE » s'allume sur le report RPT 1.0®, si le détecteur d'immersion est en mode « BAIGNADE »

A l'aide de l'aimant ou de la télécommande, faire changer l'état du détecteur d'immersion : le report RPT 1.0® signale simultanément le changement de mode par allumage de la diode « SURVEILLANCE » ou « BAIGNADE » correspondante.

Vous allez maintenant déclencher l'alerte.
Prévenez votre entourage car la sirène est puissante !

1 – Placer le détecteur d'immersion en mode « SURVEILLANCE » à l'aide de l'aimant ou de la télécommande

pour l'utilisateur et entraînerait la perte de la garantie.
Pour toute intervention, contactez votre revendeur ou, de préférence, la société ACIS.

CONTRÔLES - Vérifiez régulièrement le bon fonctionnement de votre report d'alarme RPT 1.0® en réalisant les essais de déclenchement décrits dans cette notice.
Notez le résultat de ces tests à l'emplacement prévu à cet effet dans la notice du détecteur d'immersion.
En cas de dysfonctionnement, protégez l'accès à votre piscine, contactez votre revendeur ou, de préférence, la société ACIS sans délai et enclenchez la procédure de remise en état.

Informations complémentaires

Informations légales :
C'est pour pallier le nombre croissant d'accidents et de noyades en piscines privées à usage individuel ou collectif que la loi N° 2003-9 et son décret d'application N° 2003- 1389 ont été votés.
Ces textes fixent les dispositions suivantes :
A compter du 1er janvier 2004, toute nouvelle piscine enterrée non close privative à usage individuel et collectif doit être pourvue d'un dispositif de sécurité normalisé.
A compter de cette date, le constructeur, ou l'installateur d'une telle piscine doit fournir au maître d'ouvrage une note technique indiquant le dispositif retenu.
Dans le cas d'une cession définitive ou temporaire du report d'alarme RPT 1.0®, il est impératif de s'assurer que le nouvel utilisateur ait en sa possession l'intégralité des documents fournis avec l'appareil lors de son installation initiale, emballage d'origine compris.
Les propriétaires de piscines enterrées non closes privatives ou à usage collectif installées avant le 1er janvier 2004 doivent avoir équipé au 1er janvier 2006 leur piscine d'un dispositif de sécurité normalisé.
En cas de location saisonnière, de l'habitation, un dispositif de sécurité normalisé doit être installé avant le 1er mai 2004.
Il est essentiel d'insister sur la surveillance active des parents.

Informations concernant le report d'alarme RPT 1.0® et les détecteurs d'immersion SSM 1.0® Sonar et DSM 1.0® Discrète :
Le report d'alarme RPT 1.0® et les détecteurs d'immersion SSM 1.0® Sonar et DSM 1.0® Discrète ne se substituent pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle.
Il n'ont pas non plus pour but de se substituer à la surveillance active des parents et/ou adultes responsables, qui reste le facteur essentiel pour la protection des enfants, notamment ceux ayant moins de 5 ans.
Le dispositif RPT 1.0® est un système d'alarme pour piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif qui signale un danger (ou un risque de danger).
L'intervention rapide (en moins de 3 minutes) d'un adulte responsable est obligatoire au déclenchement de l'alarme.



7- Confirmer le changement de canal en pressant le bouton 3 de la télécommande
8- Le détecteur d'immersion passe en mode « BAIGNADE »
Il faut maintenant synchroniser le détecteur d'immersion avec le report :
9- En visant le report d'alarme RPT 1.0®, presser simultanément les boutons 2 et 3 de la télécommande,
10- Le report d'alarme RPT 1.0® émet 3 bips rapides : il est alors synchronisé avec le détecteur d'immersion



11- Après quelques secondes la diode « RECEPTION » reste fixe : la liaison radio est établie entre votre détecteur d'immersion et votre report RPT 1.0®



12- Tester le report par appui sur la touche 3 de la télécommande :
le report émet alors 3 bips rapides et les 4 diodes clignotent.



Arrêt complet :

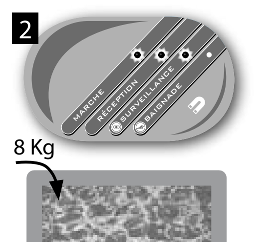
Si malgré les risques d'interrompre la surveillance vous souhaitez arrêter votre report d'alarme RPT 1.0®, débranchez l'alimentation électrique.
Pour redémarrer votre report d'alarme RPT 1.0®, reprenez au début la procédure de mise en route décrite dans cette notice.
Après tout arrêt complet, procédez à la réinstallation et aux tests selon les indications contenues dans ce document.

*Attention : Conformément à la loi 2003-9 sur la sécurité des piscines, nous vous rappelons que le dispositif « doit être installé et fixé à demeure, tout au long de l'année ». En cas de noyade après arrêt complet de votre report d'alarme RPT 1.0® ou de votre détecteur d'immersion, quelle qu'en soit la raison, ni votre revendeur, ni le fabricant ne sauraient être tenus pour responsables de cet accident.

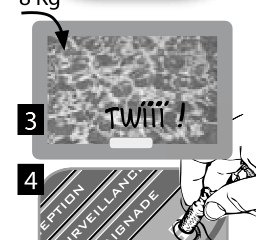
Mises en garde :

GEL - Attention : Les détecteurs d'immersion SSM 1.0® Sonar et DSM 1.0® Discrète sont inopérants en cas de gel de l'eau à l'intérieur du capteur, ou si la surface de l'eau dans la piscine est gelée. En cas de doute sur l'état solide ou liquide de l'eau à l'intérieur du tube, faites un test de fonctionnement de l'alarme.

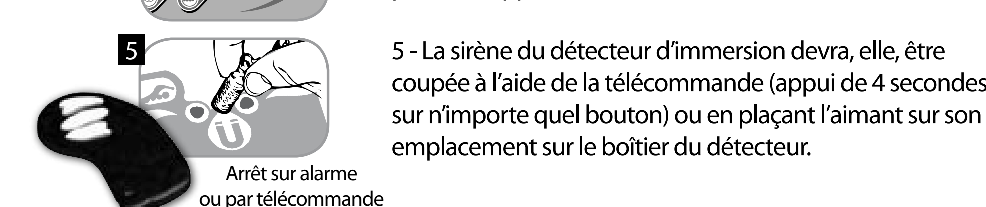
COMPÉTENCES D'INTERVENTION – L'ouverture du boitier report RPT 1.0® ou de l'adaptateur électrique sont interdits.
L'ouverture du boitier report RPT 1.0® ou de l'adaptateur électrique présente des risques



2 – Vérifier que les diodes « RECEPTION » et « SURVEILLANCE » du report RPT 1.0® sont allumées.



3 – Faire chuter un poids de 8 kg environ dans le bassin
Les sirènes du détecteur d'immersion et du report RPT 1.0® se déclenchent simultanément.



Arrêt sur alarme
ou par télécommande

4 - Vous pouvez stopper la sirène du report RPT 1.0® en plaçant l'aimant sur son emplacement au tableau de bord, mais les 4 diodes resteront allumées tant que la sirène n'aura pas été stoppée sur le détecteur.

5 - La sirène du détecteur d'immersion devra, elle, être coupée à l'aide de la télécommande (appui de 4 secondes sur n'importe quel bouton) ou en plaçant l'aimant sur son emplacement sur le boîtier du détecteur.

Choix de l'implantation du report RPT 1.0® :

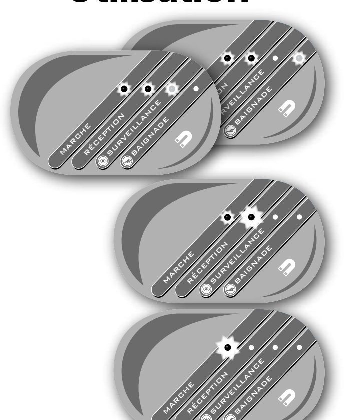
Après avoir vérifié le bon fonctionnement de votre report RPT 1.0® à moins de 10m et en vue directe du détecteur d'immersion, vous pourrez choisir de positionner l'appareil dans un rayon de 30m maximum autour du détecteur en respectant les recommandations suivantes.

- Le report RPT 1.0® doit être fixé au moins à 1,60 m du sol.
- Le socle de prise de courant doit être installé à proximité du matériel et doit être aisément accessible.
- Prévoir une prise électrique à proximité pour y brancher l'alimentation.
- Pour une liaison radio optimale, évitez la proximité de tout appareil électrique (téléviseur ou ordinateur par exemple) et de toute masse métallique importante (véhicule, réfrigérateur ou mur en béton armé par exemple).
- Avant de fixer le report RPT 1.0®, il est impératif de procéder à un nouveau test de mise en service depuis l'emplacement que vous envisagez, afin de vérifier la liaison radio avec le détecteur d'immersion.
- Informez de façon permanente que le bassin et ses abords sont sous surveillance électronique.
- Laissez libre et dégagé l'accès à la zone de contrôle (secteur aimanté) du report alarme RPT 1.0®.

Installation :

Procédez à la fixation après avoir vérifié depuis cet emplacement précis le bon fonctionnement de la liaison radio avec le détecteur d'immersion.
Utilisez les 2 chevilles et les 2 vis fournies.

Utilisation



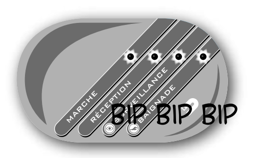
En fonctionnement normal, les diodes « MARCHE » et « RECEPTION » sont allumées, fixes. La diode verte « BAIGNADE » ou la diode rouge « SURVEILLANCE » vous informe en temps réel sur l'état du détecteur d'immersion.

La diode « RECEPTION » clignote : le report d'alarme RPT 1.0® ne reçoit aucune information du détecteur d'immersion (hors de portée ou canal différent).

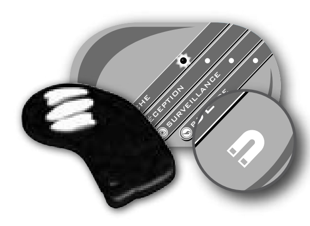
La diode « MARCHE » clignote : les piles du détecteur d'immersion sont à remplacer.



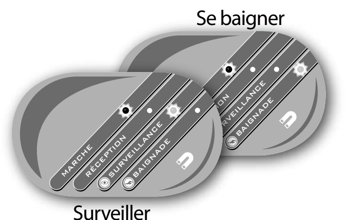
A tout moment, vous pouvez vérifier que le report d'alarme RPT 1.0® est fonctionnel :
- Pressez le bouton 3 de la télécommande en visant le report d'alarme RPT 1.0®
- L'appareil doit émettre 3 bips rapides et les 4 diodes clignotent



En cas de déclenchement de la sirène d'alerte du détecteur d'immersion, la sirène d'alerte du report RPT 1.0® retentit simultanément, les 4 diodes du report sont allumées.
En cas de déclenchement de la sirène, intervenez directement sur l'accident.
La sirène retentit en continu pendant 2 minutes, puis par salves intermittentes pendant 3 minutes, puis le détecteur d'immersion repasse automatiquement en mode « BAIGNADE ».



Vous pouvez stopper la sirène du report RPT 1.0® en plaçant l'aimant sur son emplacement du tableau de bord.
La sirène du détecteur d'immersion devra, elle, être coupée à l'aide de la télécommande (appui de 4 secondes sur n'importe quel bouton) ou en plaçant l'aimant sur son emplacement sur le boîtier du détecteur.



Pour vous baigner, le détecteur d'immersion doit être en mode « BAIGNADE », diode verte allumée sur le report d'alarme RPT 1.0®, diode vert clignotante sur le détecteur d'immersion.
Si la diode rouge clignote, faites passer le détecteur d'immersion en mode « BAIGNADE » en positionnant



l'aimant sur son emplacement sur le boitier du détecteur ou en pressant la touche 1 de la télécommande.
Un « bip » vous signale le changement de mode.

A la fin de la baignade, le détecteur d'immersion retourne automatiquement en mode « SURVEILLANCE » si l'eau est calme pendant au moins 2 minutes.
Ce retour automatique en mode surveillance est signalé par plusieurs séries de « bips ».
Attention ! Ces deux minutes d'eau calme doivent être consécutives.
Au final, l'activation automatique de la surveillance peut parfois prendre jusqu'à 15 minutes.



Durant ce laps de temps, vous devez assurer une surveillance humaine accrue.
Il est possible de demander un retour plus rapide au mode « SURVEILLANCE », en plaçant l'aimant pendant quelques secondes sur son emplacement du boitier du détecteur ou en pressant la touche 2 de la télécommande.
Si le bassin est trop agité, le détecteur d'immersion peut refuser ce retour forcé en mode « SURVEILLANCE ».
Certains systèmes de nage à contre-courant ne permettent pas la réactivation automatique du système de détection d'immersion.

Changement de canal radio :

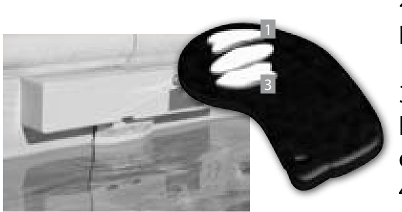
Si la diode « RECEPTION » votre report d'alarme RPT 1.0® ne s'allume pas fixement alors qu'il est en vue directe à moins de 5m du détecteur d'immersion, il peut être nécessaire de changer le canal radio du détecteur d'immersion.
Si dans un voisinage immédiat de votre installation, un matériel en tout point identique est utilisé, il peut être nécessaire de changer le canal radio du détecteur d'immersion.
Pour changer le canal radio du détecteur d'immersion :



1- Stopper le détecteur d'immersion en maintenant l'aimant pendant 10 secondes sur son emplacement sur le boitier : les bips vont crescendo jusqu'à l'extinction



2- Remettre le détecteur d'immersion sous tension en passant l'aimant brièvement sur son emplacement,



3- Dans les 10 secondes suivantes, presser simultanément les boutons 1 et 3 de la télécommande en visant le détecteur d'immersion
4- L'alarme sonne pendant 2 secondes, les diodes clignotent lentement
5- Passer l'aimant sur son emplacement du boitier du détecteur d'immersion
6- L'alarme sonne pendant 2 secondes, les diodes clignotent rapidement

